DEPARTEMENT DE LA CORREZE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE VENTADOUR-EGLETONS-MONEDIERES

COMMUNE D'EGLETONS

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
ECHELLE : 1/10 000

PRESCRIPTION : 14 décembre 2015

DEBAT SUR LE PADD : 2 juillet 2018

ARRÊT : 1er juillet 2019

ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 4 novembre au 9 décembre 2019

APPROBATION : 30 janvier 2020

6.1.5

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Tony PERRONE
9, avenue Maurice Bourges Maunoury
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
contact@bte-urbadoc.fr

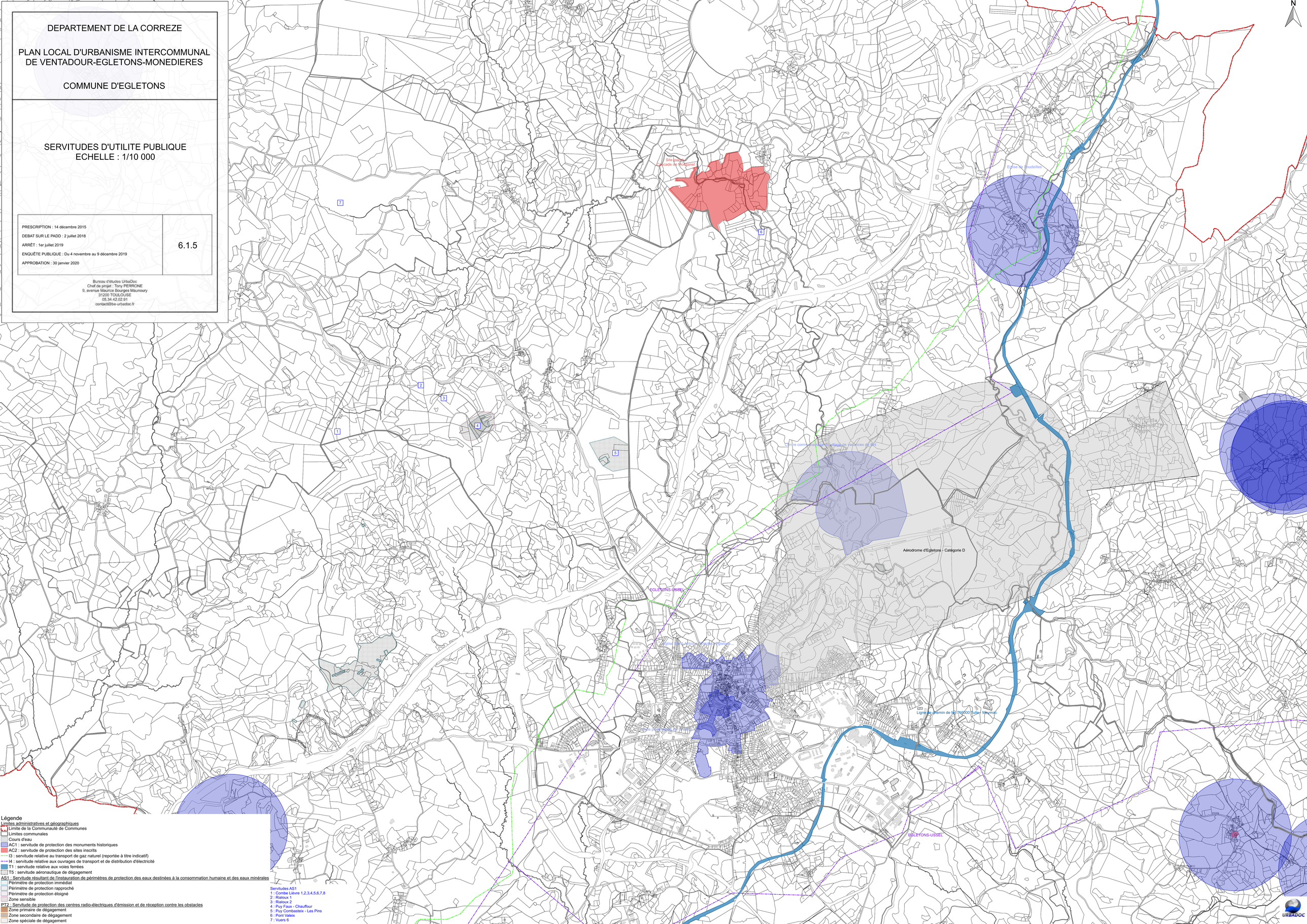

Légende

Limites administratives et géographiques
- Limite de la Communauté de Communes
- Limites communales
- Cours d'eau
- AC1 : servitude de protection des monuments historiques
- AC2 : servitude de protection des sites inscrits
- I3 : servitude relative au transport de gaz naturel (reportée à titre indicatif)
- I4 : servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- T1 : servitude relative aux voies ferrées
- T5 : servitude aéronautique de dégagement

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné
- Zone sensible

PT2 : Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- Zone primaire de dégagement
- Zone secondaire de dégagement
- Zone spéciale de dégagement

Servitudes AS1
1 : Combe Lièvre 1,2,3,4,5,6,7,8
2 : Rialoux 1
3 : Rialoux 2
4 : Puy Faux - Chauffour
5 : Puy Combasteix - Les Pins
6 : Pont Valeix
7 : Vuers 6